



## 1ère AIDE EXCEPTIONNELLE

**Malakoff Humanis**, dans le cadre de son Action sociale retraite, met à disposition **une aide exceptionnelle d'urgence depuis mai 2020**. Son objectif : **venir en aide aux cotisants Agirc-Arrco qui rencontrent des difficultés financières, liées notamment à une baisse de revenus dans le cadre de la crise sanitaire.**

Cette aide sera attribuée une seule fois, dans la limite de **1500 €** en fonction de votre situation financière.

### COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?

Si vous cotisez à une institution de retraite complémentaire **Malakoff Humanis**, vous devez envoyer une demande avant le 30 septembre **par mail** :

[aideexceptionnelle.agircarrco@malakoffhumanis.com](mailto:aideexceptionnelle.agircarrco@malakoffhumanis.com) en précisant dans votre message : **ou appelez le 3996.**

- Nom et Prénom
- Adresse postale
- Numéro de Sécurité sociale
- Numéro de téléphone
- Nom de votre entreprise

**ou**

**3996**

Service gratuit  
+ prix appel

Également à votre disposition du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

\*\*\*\*\*

## 2EME AIDE EXCEPTIONNELLE

**ActionLogement**

3. Recevoir l'aide de **300 €** (150 € par mois sur deux mois maximum), une fois le dossier complété et validé par Action Logement Services.

### COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?

Action Logement met à votre disposition un site avec un service 100% dématérialisé : <https://www.actionlogement.fr/aide-urgence-logement>

**Vous pouvez, après vérification de votre éligibilité :**

1. Constituer un dossier de demande.

- Une pièce d'identité ;
- Un bulletin de salaire de février 2020 ;
- Un justificatif de revenu du mois de la baisse de ressources ;
- Un RIB ;
- Une quittance de loyer ou un relevé de compte bancaire mentionnant la mensualité du prêt, pour le mois de la baisse de revenus.



**N'hésitez pas de contacter vos élus SNAA-UNSA pour répondre à toutes vos interrogations**